

D.2019.12.11.1.16

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN  
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

**Séance du 11 Décembre 2019**

**1 – 3<sup>ème</sup> LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS - CONNEXION LIGNE B**

**1.16 – Connexion Ligne B - Autorisation de signer le marché n° CLB 2019 14002 M : « Mission d'Organisme Qualifié Agréé ou Accrédité (OQA) » avec l'entreprise Bureau VERITAS Exploitation.**

L'an deux mille dix-neuf, le onze décembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

|                           | PRESENTS                   | POUVOIR       | ABSENTS<br>EXCUSES             |
|---------------------------|----------------------------|---------------|--------------------------------|
| <b>TOULOUSE METROPOLE</b> |                            |               |                                |
| ANDRÉ Gérard              | X                          |               |                                |
| AUJOLAT Michel            | X (à compter du point 8.1) |               | X (jusqu'au point 7.11 inclus) |
| BRIAND Sacha              | X                          |               |                                |
| CARNEIRO Grégoire         |                            | X (M. Briand) |                                |
| CHOLLET François          | X                          |               |                                |
| DEL BORRELLO Marc         | X                          |               |                                |
| GRASS Francis             | X                          |               |                                |
| KELLER Bernard            | X                          |               |                                |
| LAGLEIZE Jean-Luc         |                            | X (Mme Marti) |                                |
| LATTES Jean-Michel        | X                          |               |                                |
| MARTI Marthe              | X                          |               |                                |
| MOUDENC Jean-Luc          |                            | X (M. Lattes) |                                |
| TRAUTMANN Pierre          | X                          |               |                                |
| TRAVAIL-MICHELET Karine   |                            | X (M. André)  |                                |
| <b>SICOVAL</b>            |                            |               |                                |
| AREVALO Henri             | X                          |               |                                |
| LAFON Arnaud              |                            |               | X                              |
| <b>SITPRT</b>             |                            |               |                                |
| BACOU Denis               | X                          |               |                                |
| GUYOT Philippe            | X                          |               |                                |
| <b>MURETAIN AGGLO</b>     |                            |               |                                |
| ROUCHON Adeline           | X (à compter du point 2.1) |               | X (jusqu'au point 1.21 inclus) |
| SUAUD Thierry             | X (à compter du point 2.1) |               | X (jusqu'au point 1.21 inclus) |

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération D.2017.07.05.2.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération Connexion Ligne B.
- Par délibération D.2017.10.04.2.1 du 4 octobre 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Connexion Ligne B.
- Par délibération D.2018.07.11.2.1 du 11 juillet 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) approuvait la modification du programme de l'opération, à l'issue des études des alternatives menées à la suite du compte-rendu du Débat Public.
- Par délibération D.2019.02.06.1.4 du 6 février 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités approuvait les ajustements de programme d'opération ainsi que le report de la mise en service à la fin 2025 sans modification de l'enveloppe globale de l'opération.
- Par délibération D.2019.11.27.1.1, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a déclaré d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express .3<sup>ème</sup> Ligne de métro et Ligne Aéroport Express).
- Par délibération D.2019.11.27.1.2, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a déclaré d'intérêt général l'opération Connexion Ligne B.

En vertu de l'article 4 du décret 2017-440 relatif à la sécurité des transports publics guidés, l'OQA est en charge d'évaluer le niveau global de sécurité du Système de Transport. Les domaines de compétence techniques requis pour exercer les missions du présent marché sont :

- Infrastructures,
- Contrôle commande / signalisation ferroviaire,
- Energie.

La mission « OQA » comprend en particulier l'établissement de rapports d'évaluation à joindre aux dossiers réglementaires de sécurité visés par le décret précité dans le cadre de l'opération Connexion Ligne B.

Le marché comprend deux (2) tranches, définies comme suit :

- Tranche ferme : Evaluation en phase de Conception Générale : examen des études de niveau Avant-Projet (AVP) et Projet (PRO).
- Tranche optionnelle : Evaluation en phase de Conception Détaillée, Réalisation, tests et essais / mise en service : examen des études d'exécution, évaluation des phases fabrication, travaux, essais préalables à la mise en service, et assistance lors de la période de parfait achèvement.

La durée globale du marché d'études est estimée à 96 mois.

La passation de ce marché se fait dans le cadre d'un appel d'offres ouvert conformément aux articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 20 août 2019 aux publications du BOAMP, du JOUE et publié sur le site tisseo.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au 4 octobre 2019.

En vertu de l'article R2132-2 du Code de la Commande Publique, le mode choisi par le Maître d'Ouvrage pour la transmission du Dossier de Consultation est la voie électronique.

10 dossiers ont été retirés via la plateforme tisséo.fr

3 entreprises ont remis un pli dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

- CERTIFER
- Bureau VERITAS Exploitation
- SOCOTEC Infrastructures

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 12 novembre 2019, retenu l'ensemble des candidats.

La Commission d'Appel d'offres de Tisséo Collectivités (SMTTC) a, dans sa séance du **3 décembre 2019**, attribué le marché à **l'entreprise Bureau VERITAS Exploitation** pour un montant de **103.250,00 € H.T.**

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché CLB 2019 14002 M avec l'entreprise **Bureau VERITAS Exploitation**.

.....

Le Comité Syndical :  
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

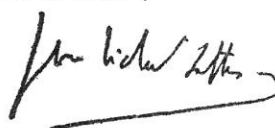
**ARTICLE 1 : AUTORISE** les dépenses correspondantes.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Tisséo Ingénierie à signer avec **l'entreprise Bureau VERITAS Exploitation**, le marché n° CLB 2019 14002 M pour la réalisation de la mission d'Organisme Qualifié Agréé ou Accrédité (OQA), pour un montant de **103.250,00 € H.T.**

**ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

|                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture<br>031-253100986-20191217-20191211-1-16D-<br>DE<br>Date de télétransmission : 17/12/2019<br>Date de réception préfecture : 17/12/2019 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|